Chapitre 10 sur l'émancipation (art, science, sport…)

Nous poursuivons la critique du programme L'Avenir en commun*, que nous n'avions pas terminée avant la présidentielle. Mais nous le faisons désormais par chapitres entiers.*

Billets précédents :

Chapitre 1.1*, *Chapitre 1.2*, *Chapitre 1.3*, *Chapitre 1.4*, *Chapitre 1.5*, *Chapitre 1.6

Chapitres 2.1 et 2.2*, *Chapitre 2.3*, *Chapitre 2.4*, *Chapitre 2.5*, *Chapitre 2.6

Chapitre 3.1*, *Chapitre 3.2*, *Chapitre 3.3*, *Chapitre 3.4

Chapitre 4.1*, *Chapitre 4.2*, *Chapitre 4.3*, *Chapitre 4.4*, *Chapitre 4.5

Chapitre 5.1*, *Chapitre 5.2*, *Chapitre 5.3*, *Chapitre 5.4*, *Chapitre 5.5*, *Chapitre 5.6*, *Chapitre 5.7

Chapitre 6.1*, *Chapitre 6.2*, *Chapitre 6.3*, *Chapitre 6.4*, *Chapitre 6.5

Chapitres 7.1 et 7.2*, *Chapitre 7.3*, *Chapitre 7.4*, *Chapitre 7.5*, *Chapitres 7.6 et 7.7*, *Chapitre 7.8*, *Chapitre 7.9*, *Chapitre 7.10

Chapitre 8.1*, *Chapitre 8.2*, *Chapitre 8.3*, *Chapitre 8.4*, *Chapitre 8.5*, *Chapitre 8.6*, *Chapitre 8.7*, *Chapitre 8.8*, *Chapitre 8.9*, *Chapitre 8.10

Chapitre 9

Le chapitre 10, titré « Émancipation », est consacré en fait à la question des arts, de la science et du sport.

10. 1) « *La bifurcation dans les arts et la culture : pour un service public du progrès humain* »… mais les mesures proposées

pourraient être plus précises et plus ambitieuses !

Ici encore, nous sommes globalement d'accord avec le constat et l'axe politique : « *Relégués à un statut "non essentiel" pendant la crise sanitaire, la culture, les arts et les travailleurs de l'art ont été méprisés par le gouvernement pendant des mois. Unique mesure du quinquennat, le "Pass Culture" symbolise la vision purement marchande d'Emmanuel Macron. L'accès à la culture pour toutes et tous, ce n'est pas un bon d'achat ! Nous défendons au contraire une politique publique des arts et de la culture forte, où chacune et chacun d'entre nous est en capacité de s'exprimer, de s'impliquer, et de développer un rapport sensible et critique au monde, sur l'ensemble du territoire national. Il y a nécessité de faire confiance aux travailleurs de l'art. Vecteurs d'altérité et d'émancipation, les arts et la culture sont le cœur du progrès humain.* »

Les mesures proposées sont nombreuses, mais beaucoup sont soit trop vagues, soit discutables. La « mesure clé », qui est de « *porter le budget consacré à l'art, à la culture et à la création à 1 % du PIB par an* », semble même erronée : aujourd'hui, ce budget s'élève à 3,8 milliards, soit 0,74% des dépenses de l'État (514 milliards en 2021) ; le PS avait promis de le faire monter à 1% – mais ne l'a jamais fait. En revanche, 1% du PIB, cela ferait… 23 milliards (le PIB de la France est de 2300 milliards) : il est peu vraisemblable que l'UP veuille sextupler le budget de la culture…

Certaines des mesures proposées ensuite sont des professions de foi très abstraites : « *restaurer un service public de la culture ambitieux pour les acteurs culturels et le public* » ; « *reprendre les grands travaux culturels pour abroger les inégalités territoriales en matière de structures de création, d'enseignement, de diffusion et de mémoire artistique et culturelle* » ; « *accompagner les collectivités territoriales pour la création d'une dynamique culturelle locale* » ; « *redonner la priorité à la solidarité et à la diversité dans les dispositifs d'aides publiques existants* »…

En revanche, les mesures précises méritent d'être discutées. Ainsi, au-delà de la proposition d'« *étendre la gratuité dans tous les musées* » (qui fait débat : nous y reviendrons) et de « *garantir une tarification abordable dans les institutions publiques et encadrer les tarifs abusifs des lieux privés* », il est clair que l'objectif d'un meilleur accès des classes populaires aux musées exige des mesures beaucoup plus importantes. Il faut par exemple recruter massivement des guides-conférencier/ère-s bien formé-e-s et bien payé-e-s : si l'on n'a pas reçu de formation par les privilèges culturels de sa famille, le véritable accès aux œuvres d'art et aux autres types d'objets exposés dans les musées ne peut se faire qu'en étant accompagné-e-s dans la découverte. Mais surtout, comme c'est dans l'enfance que l'on acquiert l'essentiel de la formation et du goût, il faut que l'Éducation nationale prenne en charge beaucoup plus systématiquement la visite des musées. De ce point de vue, il est juste de vouloir « *soutenir la création et l'appropriation par tous des œuvres et pratiques culturelles, en revalorisant l'éducation artistique à l'école, les conservatoires, l'éducation populaire et la place de la culture dans les comités d'entreprise* ». Il faut d'ailleurs être plus précis : les cours d'art et d'histoire de l'art devraient être rendus immédiatement obligatoires

dès l'école primaire, comme c'est le cas par exemple à Paris, et que les cours de musique et d'arts plastiques au collège passent d'1 à 3 heures hebdomadaires et soient étendu-e-s au lycée. De plus, à terme, les conservatoires devraient être fusionnés avec les établissements scolaires afin que les pratiques artistiques soient offertes à tou-te-s les élèves, au lieu d'être réservées de fait aux classes supérieures et moyennes. Enfin il faudrait compter parmi les pratiques artistiques enseignées celles de l'artisanat d'art (au sens de l'arrête du 24/12/2015, https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000031941949/), qui ne sont proposées aujourd'hui ni dans les conservatoires, ni à l'école publique en voie générale – mais seulement dans des lycées professionnels aux effectifs très réduits. On pourrait tout à fait intégrer dans le cursus scolaire obligatoire, dès l'école primaire, les pratiques de la musique, de la danse, du théâtre, des arts plastiques et de l'artisanat d'art, avec un ou des choix, toujours réversibles, pour les élèves.

Cela permettrait aussi de réaliser concrètement la proposition d'« *harmoniser les statuts des personnels enseignants artistiques et réorganiser la filière de la recherche artistique au travers de l'enseignement supérieur* » : l'ensemble des enseignant-e-s pourraient être intégré-e-s dans l'Éducation nationale, et on mettrait fin à la précarité des enseignant-e-s des conservatoires et des « intervenant-e-s extérieur-e-s » dans les écoles.

Le programme AEC propose ensuite de « *créer une médiathèque publique en ligne gratuite regroupant les œuvres tombées dans le domaine public et une proposition d'œuvres récentes programmées temporairement sur la base de Gallica* ». Nous ne sommes pas en désaccord, surtout pour les œuvres peu éditées, et c'est d'ailleurs largement engagé par la Bibliothèque nationale de France. Mais il ne faut pas miser sur le tout numérique : il est important de défendre la publication de livres papier et, pour les œuvres tombées dans le domaine public, il faudrait qu'elles soient rééditées à prix coûtant par l'Imprimerie nationale. En effet, au-delà des goûts différents des personnes, et contrairement à ce qu'ont réussi à nous faire croire les industries du numérique et les gouvernements depuis 20 ans, le tout numérique est source d'une grande dépense d'énergie fossile ou électrique, ainsi que d'une pollution publicitaire incessante et d'une forte addictivité des utilisateur/trice-s, alors que le papier peut être produit aujourd'hui de façon écologique, par une bonne gestion des forêts (voir le chapitre 5, point 5 : https://tendanceclaire.org/article.php?id=1766) et une industrie peu polluante si elle respecte des normes environnementales précises (peu de chimie, recyclage, etc.).

On peut discuter également la proposition d'« *instituer un "domaine public commun" pour financer la création nouvelle, constitué d'une redevance sur les droits patrimoniaux des créateurs à partir de leur décès et d'une taxe sur les usages exclusivement commerciaux des œuvres qui ne sont plus soumises à droits d'auteur* ». Pour notre part, nous ne voyons pas pourquoi les héritier/ère-s des créateur/trice-s devraient continuer à bénéficier de rémunérations pour des œuvres auxquelles ils/elles n'ont pas contribué : le droit d'héritage, contestable en général (voir le ch. 8, point 6 :

https://tendanceclaire.org/article.php?id=1802), est particulièrement absurde dans ce cas, et les œuvres doivent tomber dans le domaine public dès le décès de leur créateur/trice !

En revanche, nous sommes tout à fait d'accord pour « *abolir tous les privilèges fiscaux liés au mécénat culturel* », « *créer un fonds pour la création en faveur des communes qui transforment les panneaux publicitaires en espaces d'affichage pour les artistes et l'expression libre* », « *améliorer le régime des intermittents du spectacle sur la base du socle commun de revendications du mouvement des occupations de théâtres de 2021 et l'étendre aux autres professions culturelles et événementielles discontinues, comme les "extras" de l'hôtellerie-restauration et les guides-conférenciers* », « *créer un Centre national des artistes-auteurs qui organisera des élections professionnelles afin de concevoir un régime de protection sociale adapté à ces professions* ».

10. 2) « *Être une grande nation scientifique* »... ou permettre un développement de la science au service de l'humanité et sous le contrôle des citoyen-ne-s ?

Selon le programme AEC, « *le développement et le rayonnement scientifiques sont un pilier de notre indépendance et de notre épanouissement à l'ère des incertitudes écologiques. La France doit demeurer une nation du savoir scientifique. L'internationalisme humaniste auquel nous aspirons s'écrit aussi dans des coopérations scientifiques.* » Pour nous aussi, la question de la science est essentielle, mais il ne s'agit pas d'une question de prestige national, fût-il généreux : les sciences n'ont pas de patrie, car c'est dans l'intérêt de l'humanité tout entière qu'il faut les développer, comme l'a encore confirmé l'épidémie de Covid-19. Et pour lever les entraves au progrès des sciences, comme les inégalités des investissements selon les différences entre leur potentielle rentabilité, il faut les sortir au plus vite de la logique capitaliste. Pour cela, il faut non seulement nationaliser les institutions et les entreprises qui produisent aujourd'hui les sciences, mais aussi les mondialiser par de véritables organismes internationaux, indépendants à la fois des entreprises et des États.

En attendant, nous sommes d'accord avec les mesures partielles, mais progressistes, mises en avant par le programme AEC : « *financer des plans généraux de thèmes de recherche sur des secteurs d'avenir* » (qu'il faudrait cependant définir, tout en augmentant les financements de l'ensemble des secteurs de recherche !), « *rehausser le niveau d'investissement public dans la recherche* » (et cesser la précarisation et la privatisation en cours de pans entiers de la recherche et de l'université publiques), « *bâtir un statut protecteur pour les jeunes chercheurs* » (nous proposons pour notre part un statut de fonctionnaires-stagiaires pour tou-te-s les doctorant-e-s et post-doctorant-e-s), « *abroger l'augmentation des frais d'inscription décidée par Macron pour les étudiants étrangers* » (mais nous sommes pour notre part pour que l'accès à l'université soit gratuit pour tou-te-s !), « *créer un service public de la publication scientifique pour permettre aux citoyens et universités d'accéder gratuitement aux*

articles des chercheurs sans enrichir les revues et bases de données privées », « *renforcer les grands instituts publics de recherche (CNRS, Inserm, Inra, etc.), garants des recherches d'intérêt général et supprimer l'Agence nationale de la recherche* », « *supprimer le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur* », « *participer à l'émergence de revues scientifiques francophones en accès libre* », « *promouvoir une charte éthique internationale de l'usage des technosciences* ». À tout cela, il est très important d'ajouter l'arrêt de la logique de recherche sur projet (ANR, ERC, etc.), la titularisation de tou-te-s les précaires (BIATSS/ITA et enseignant-e-s/chercheur/se-s), et l'augmentation drastique du nombre de postes.

Quant aux proposition de « *refonder une vraie démocratie universitaire* » et de « *développer des universités plus ouvertes sur la société avec des services dédiés chargés d'organiser le lien entre les chercheurs et la population, dans un esprit de diffusion des savoirs et de réflexion citoyenne sur leur usage* », elles sont justes, mais abstraites : il faudrait préciser. En ce qui concerne la gestion des universités, nous sommes pour que les conseils d'administration, parce qu'ils sont chargés de prendre les grandes décisions stratégiques et d'assurer la « gouvernance » des établissements, soient élus non plus par collèges (universitaires, personnels administratifs et techniques, étudiant-e-s), mais par l'ensemble de la communauté universitaire selon le principe démocratique élémentaire « une personne, une voix ». Comme il s'agit d'adultes, donc de citoyen-ne-s, il n'y a aucune raison de donner plus de pouvoir aux universitaires qu'aux étudiant-e-s, qui sont les mieux placé-e-s pour définir leurs besoins d'enseignement et l'organisation des établissements. Cela permettrait de mener de vrais débats politiques sur l'orientation générale des universités. Ce serait aussi par définition un moyen de nouer de plus forts liens entre la population, à travers les étudiant-e-s, et la recherche. Bien sûr, cela ne veut pas dire qu'il doive revenir aux étudiant-e-s de décider seul-e-s du contenu de leurs apprentissages ou des modalités de leurs examens : il faudrait leur donner un rôle à jouer dans ce domaine aussi (alors qu'ils/elles n'en ont aucun aujourd'hui !), mais on pourrait imaginer que, après débat, la décision revienne aux enseignant-e-s et à des élu-e-s étudiant-e-s en minoité, ou que les enseignant-e-s aient un droit de véto. De même, les enseignant-e-s devraient rester majoritaires dans le Conseil scientifique et les conseils pédagogiques, dissociés des conseils ou des instances de gestion et de gouvernance générale. Tout cela mérite d'être discuté, mais il est indispensable, si l'on veut réellement démocratiser l'université, d'avancer des propositions précises et d'en débattre.

Quant au reste de la population, qui est légitime à participer aux débats et décisions car c'est elle qui finance les universités et la recherche publiques, on pourrait imaginer une élection ou un tirage au sort parmi les habitant-e-s de la ville ou de la région pour participer aux conseils d'administration et au contrôle des universités et des centres de recherche ; on remplacerait ainsi par des citoyen-ne-s ces représentant-e-s des patrons, des pouvoirs régionaux ou municipaux et d'associations plus ou moins opaques qui, aujourd'hui, siègent dans les conseils d'administration au bon vouloir des présidents

d'université, et qui font donc parfois pression sur les décisions, alors qu'ils/elles ne sont élu-e-s par personne et ne rendent de compte à personne.

Enfin, il est regrettable que le programme AEC ne revendique pas l'abrogation de la LPR (loi de programmation de la recherche, adoptée en 2020, voir notre article : https://tendanceclaire.org/article.php?id=1722), ni de la loi LRU de 2009 sur l'autonomie des universités, outil de leur asphyxie financière et de la précarisation de leurs personnels. Ce seraient pourtant les premières mesures à prendre par un gouvernement qui voudrait défendre l'université et la recherche publiques.

10. 3) « *Le sport et les corps libérés de l'argent* »... mais est-ce possible sans exproprier les clubs et les chaînes du sport-business ?

Nous sommes évidemment d'accord avec le constat : « *Alors que quelques sports professionnels sont devenus des business florissants, des clubs de sport amateurs sont obligés de mettre la clé sous la porte. Les adhérents peinent en effet à renouveler leur cotisation alors que le sport est une question de santé publique face à l'explosion de l'obésité. L'inactivité physique tue dix fois plus que les accidents de la route chaque année. Mettons fin au sport business et développons le service public du sport : il est urgent de mettre des moyens au service de l'intérêt général pour un sport émancipateur et libéré de l'argent.* »

La « mesure clé » proposée est de « *créer une association sportive dans tous les établissements scolaires du premier degré pour rendre gratuite et accessible la pratique d'une activité physique encadrée par des professionnels* ». Nous sommes d'accord, s'il s'agit d'associations comparables aux UNSS (Union nationale du sport scolaire) dans le secondaire, mais les « professionnel-le-s » en question doivent alors être des professeur-e-s d'EPS du primaire, recruté-e-s comme fonctionnaires (et sur la base de l'égalité entre les écoles), et non des précaires comme c'est le cas aujourd'hui pour les activités périscolaires organisées dans les écoles, notamment depuis la « réforme des rythmes scolaires » de 2013 (qui a en outre fait exploser les inégalités entre les écoles selon les moyens des communes).

Nous soutenons bien sûr aussi les propositions suivantes : « *rembourser le sport santé, ou "sport sur ordonnance", grâce à la Sécurité sociale* » ; « *consacrer l'apprentissage de la natation dans le cadre scolaire en le rendant obligatoire* » (ajoutons : jusqu'à l'obtention effective d'un vrai brevet de « savoir nager » vraiment !) ; « *renforcer l'accessibilité aux équipements sportifs des personnes en situation de handicap* » ; « *reconnaître la spécificité des sourds et malentendants dans les compétitions sportives olympiques* » ; « *redéployer et renforcer les conseillers techniques et sportifs (CTS) sur tout le territoire* » ; « *mettre en place un plan national d'urgence pour la construction et la rénovation des équipements sportifs* » (on pourrait fixer plus précisément l'objectif que tout le monde puisse y accéder en moins de 30 minutes de chez soi par un

transport en commun ou la route) ; « *favoriser la gratuité des activités sportives pour les populations les plus pauvres* », « *organiser la mise en place réelle, à la fois contrôlée et évaluée, d'un plan d'action, de formation et de sensibilisation sur les LGBT-phobies dans le sport* ».

De plus, il est important de « *démocratiser la gestion des fédérations sportives et assurer la souveraineté des licenciés sur leur fédération* », mais cela ne peut passer concrètement que par l'organisation de véritables Assemblées générales des licencié--s par ville ou par département, l'éligibilité de tou-t-es à tous les niveaux, l'élection de délégué-e-s, leur rassemblement en congrès annuels et l'élection de la direction sous contrôle du congrès. Il faut ainsi imposer (et souvent d'ailleurs retrouver) les méthodes de la « démocratie ouvrière » dans les fédérations sportives !

Enfin, on peut regretter que le programme AEC ne pose pas la question du financement, pourtant centrale. Nous sommes certes d'accord, à titre de mesure partielle immédiate, pour « *augmenter la taxation sur les retransmissions sportives à la télévision pour financer le sport amateur* » ; mais il faudrait surtout mettre fin à la transformation des clubs professionnels en entreprises ! Il faut exproprier les actionnaires et revenir aux clubs associatifs, même professionnels. C'est évidemment le problème majeur car c'est cette mainmise du capital sur les clubs qui gangrène le sport : elle le transforme en produit capitaliste extrêmement rentable, avec cette débauche indécente de rémunérations incroyables pour quelques-uns, de luxe tapageur et souvent de corruption pure et simple, mais surtout d'exploitation et de gaspillage (industrie et transport des produits dérivés, etc.). De plus, des milliers de sportif-ve-s de haut niveau sont esquinté-e-s – physiquement, psychologiquement et souvent socialement – par la terrible pression de leur formation et de leur concurrence réciproque, à commencer par la grande majorité de ceux et celles qui ne deviennent pas des stars (surtout que leurs syndicats sont faibles et pétris d'idéologie capitaliste). Enfin, le sport-business transforme les citoyen-ne-s non en des sportif-ve-s amateur/trice-s, pour la plupart, mais surtout en consommateur/trice-s de sport-spectacle, parfois même en aliéné-e-s à ce qui par bien des aspects relève d'un « opium du peuple » – voir en malades accros à ces abominables paris d'argent par lesquels les capitalistes ont encore trouvé un moyen de faire la poche aux prolétaires !

De plus, il faudrait revenir au monopole de la diffusion publique pour les grandes compétitions, car sa privatisation a été un des principaux vecteurs de la transformation du sport professionnel en sport-business. Les chaînes privées se sont engraissées grâce à cela et méritent d'être expropriées ou au moins asphyxiées ! Curieusement, le programme AEC n'évoque cette question de la diffusion qu'indirectement, et sans exiger le monopole public, quand il propose (à juste titre bien sûr) de « *promouvoir le sport féminin, instaurer la parité dans la retransmission télévisuelle des grands événements sportifs et les rendre accessibles sur des chaînes publiques* » (on suppose qu'il ne s'agit pas de rendre accessibles sur les chaînes publiques seulement les compétitions féminines ?).

Luc Raisse, le 18 juillet 2022